

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL97

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 30

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

a bis) Au début de la deuxième phrase du premier alinéa, les mots : « les membres de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes » sont remplacés par le mot : « Ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.